

LE FLYER

Bulletin de liaison des CSAPA et CAARUD, médecins et pharmaciens d'officine impliqués dans l'accompagnement des usagers de drogues et autres conduites addictives, services d'addictologie, équipes de liaison et services de soins en milieu pénitentiaire.

Suite à la lettre adressée aux professionnels de santé (depuis vendredi 21 juillet) suite à la décision de l'ANSM de limiter la posologie de baclofène à 80 mg par jour, voici la réponse proposée par les médecins addictologues du FLYER

« Que l'on soit favorable ou non à l'utilisation de ce médicament dont une demande d'AMM est en cours d'analyse, cette réduction de la posologie à un rythme effréné (10 à 15 mg/jour tous les 2 jours) paraît excessive et aller à l'encontre de l'intérêt des patients, notamment ceux qui aujourd'hui sont à une posologie plus élevée.

Le choix est donc le suivant :

Soit procéder à cette diminution de la posologie, quelles qu'en soient les conséquences (possible reprise d'alcoolisations massives et répétées pour ceux qui étaient parvenus à contrôler leurs consommations avec une posologie plus élevée). Dans ce cas, il serait judicieux de faire une déclaration en pharmacovigilance, déclarant un effet indésirable lié à la modification de la posologie. Mais, bien sûr, on joue avec la santé des patients en faisant ça... (c'est un peu comme si on décidait de façon autoritaire de baisser la posologie de méthadone à 60 mg pour tous)...

Soit, on maintient la posologie efficace pour chaque patient et, dans ce cas, certains d'entre eux auront une posologie supérieure à 80 mg/jour. Concrètement, cela veut dire qu'ils seront hors RTU. On peut préconiser alors d'inscrire la mention "hors-RTU" sur l'ordonnance, à l'instar de l'inscription "hors-AMM" pour certaines prescriptions. Concrètement, cela veut dire que le remboursement devient plus qu'improbable. Et un appel du prescripteur au pharmacien paraît souhaitable pour s'assurer de la délivrance.

Que l'on soit baclo-sceptique ou favorable à cette option de traitement, on ne peut que regretter une prise de décision intempestive, sur la base d'une étude à la méthodologie très discutable qui met uniquement à jour des co-occurrences entre des décès de patients sous baclofène et la posologie dont ils bénéficient. Aucune information permet d'en établir l'imputabilité. La comparaison des groupes (baclofène vs. autres traitements) n'intègre pas d'autres facteurs confondants (degré d'alcoolisation, comorbidités...), Aucune discussion avec les auteurs n'est possible puisqu'ils sont anonymes. Les conclusions de cette étude et les décisions qu'elle occasionne ne tiennent pas compte des données épidémiologiques sur la mortalité liée à l'alcool (49 000 décès par an).

L'article publié dans le Journal International de Médecine, dont vous trouverez le lien ci-dessous illustre assez bien l'ambiguïté autour de ce travail sur lequel s'est appuyé l'ANSM pour prendre sa décision, ainsi que les polémiques 'habituelles' autour du traitement

http://www.jim.fr/en_direct/pro_societe/e-docs/baclofene_la_polemique_senvenime_166657/document_actu_pro.phtml

On peut regretter qu'une telle décision soit prise en plein mois de juillet. Les 'lettres' envoyées aux professionnels de santé vont arriver ces jours-ci. Dans un grand nombre de cas, ce sont les médecins remplaçants qui vont les recevoir. Dans les pharmacies d'officine, un certain nombre de titulaires seront eux-aussi remplacés. Il n'y a eu, semble-t-il aucune concertation entre les professionnels de santé et l'ANSM. C'est une décision unilatérale que les professionnels (généralistes, addictologues, pharmaciens... à l'exception de quelques anti-baclofène de service)

impliqués auprès de leurs patients, ne peuvent comprendre.

C'est aussi une période où la capacité de réaction des associations de patients et des sociétés savantes (SOS Addictions, FFA...) est limitée.

Toutefois un collectif d'addictologues a signé une tribune envoyée à l'AFP et aux Autorités de Santé le 25 juillet, soit au moment même où nous diffusons cette newsletter et une pétition a été lancée sur change.org

Dr Stéphane Robinet, Strasbourg

Dr Véronique Vosgien, Lille

Dr Christophe Cutarella, Marseille

Dr Richard Lopez, St-Denis

Pr Christophe Lançon, Marseille

Dr Alexandre Remus, Bordeaux

Dr Eliane Herran, Bayonne

PS : nous avons diffusé un article en juin qui sera publié dans le prochain Flyer. Un groupe d'une vingtaine de cliniciens, non militants activistes mais cliniciens avertis, y proposait justement une argumentation sur notamment "comment prescrire le baclofène". La non-pertinence d'une posologie contrainte ou limitée était largement démontrée dans cette publication. Nous vous invitons à redécouvrir cet article.

https://www.rvh-synergie.org/images/stories/pdf/Baclofne_pour_qui_et_surtout_comment.pdf